



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 59500

Texte de la question

M Denis Jacquat demande à M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique de bien vouloir lui préciser l'action du conseil de réflexion sur l'Islam en France créé en 1990 par l'un de ses prédécesseurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le conseil de réflexion sur l'Islam en France créé en mars 1990 regroupe différentes personnalités musulmanes désignées intuitu personæ par le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique pour donner des avis aux pouvoirs publics sur des problèmes pratiques concernant l'exercice du culte musulman en France. Ces avis et conseils ont permis à l'administration d'élaborer une circulaire sur l'inhumation des défunts de confession islamique dans les cimetières et la réalisation, par le ministère de la défense, de barquettes de nourriture halal pour les recrues de confession musulmane. Le Corif a également été amené à réfléchir sur les problèmes concernant les aumôneries dans les hôpitaux ou les prisons, ainsi que sur les modalités de construction de mosquées. Il a été amené à exprimer son point de vue sur les fonctions de recteur de la mosquée de Paris et à affirmer leur incompatibilité avec des fonctions politiques exercées dans un pays étranger. Il contribue à favoriser l'émergence d'une structure représentative auprès des pouvoirs publics dont les Musulmans, à travers la diversité de leurs origines, sont appelés à se doter, par eux-mêmes, dans le respect des principes de laïcité, de liberté religieuse et de libre exercice des cultes dont s'honore notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59500

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2872